MÉDECINS EN PAYS DE

MARTIGUES

n°26

Journal des professionnels de la santé Semestriel - Gratuit Juin 2021



Les Villes consultées dans le cadre de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône

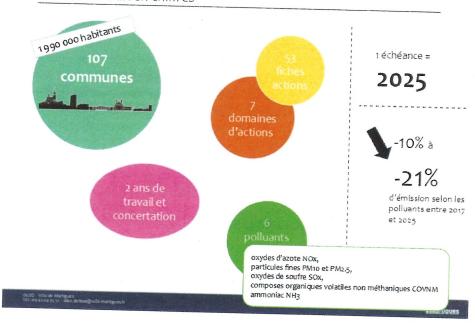
es Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) sont des plans d'actions, arrêtés par les préfets de département, qui ont pour objectif de réduire durablement les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou ramener les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R. 221.1 du code de l'environnement.

Partant du constat que le département demeure exposé malgré des améliorations, le PPA des BdR en cours de révision se décline dans 7 domaines : transport maritime ; transport aérien ; transport terrestre ; industrie ; biomasse - agriculture ; résidentiel - aménagement ; mobilisation des partenaires et citoyens. 8 actions sont inscrites dans le domaine « industrie » du PPA autour d'objectifs de réduction des émissions de COV, de réduction des émissions de particules fines (avec notamment le projet ODAS d'Arcelor Mittal qui vise une réduction de 114 t/an des émissions de particules fines par un système de filtration des poussières innovant), d'encadrement encore plus strict des émissions industrielles, de valorisation des émissions industrielles (notamment par la production de biocarburant à partir des rejets atmosphériques de certains sites industriels de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer), de réduction des émissions liées à

la consommation énergétique des sites industriels, d'amélioration des dispositifs de gestion des épisodes de pollution, et de poursuite de la concertation autour de l'Etang de Berre dans le cadre du projet REPONSES (cf. encadré ci-dessous).

Les élus de la Ville de Martigues ont pris connaissance du projet piloté par la DREAL dans le cadre de leur Commission Ville durable avant de rendre un avis favorable, complété de réserves notamment en matière de moyens humains et financiers, en Conseil municipal le 28 mai 2021. Une Commission Ville durable très active, mobilisée notamment autour de l'élaboration d'une délibération-cadre de démarche de développement durable, de la mise en place d'un Conseil local de la Ville durable, de l'application d'une démarche de gestion écologique pour les espaces verts et forestiers, de la mise en place prochaine d'un groupe de travail santé-environnement-industrie.

Le PPA des BdR en chiffres



Qualité de l'air, RÉPONSES 2019 : une réussite

Par Gwénaëlle Hourdin, déléguée générale SPPPI Paca (Secrétariat Permanent pour la prévention des Pollutions Industrielles)

onformément à leur engagement initial, les acteurs (État, Collectivités, Industriels, Salariés, Associations et Experts) ont défini un plan d'actions pour répondre à **l'intégralité** des préoccupations des habitants de l'Etang de Berre sur la qualité de l'air.

La dynamique de RÉPONSES est inédite tant par la concertation large et ambitieuse menée sur les 21 communes du pourtour de l'étang que par l'implication et l'engagement des différents acteurs du territoire à apporter des solutions concrètes à ces préoccupations. C'est une réponse à la hauteur des enjeux du territoire et des inquiétudes de la population.

Les objectifs de la plateforme (www.dispositif-reponses.org) sont :

informer, présenter le plan d'actions, en suivre les résultats, mais aussi servir de base pour poursuivre le dialogue, identifier de nouvelles attentes et y apporter, de nouveau, des réponses concrètes. Et ainsi, écrire, ensemble, l'engagement du territoire contre la pollution de l'air.

NDLR: En décembre 2020, le dispositif RÉPONSES a reçu trois étoiles aux Trophées de la participation attribués par le think tank Décider Ensemble en partenariat avec la Gazette des Communes. Cette distinction consacre la démarche de concertation menée sur le pourtour de l'étang de Berre par le SPPPI PACA et le valorise comme une action inédite à l'échelle nationale.

Le projet RÉPONSES fait partie des 6 lauréats de l'Appel à Projets sur la « Participation citoyenne dans les territoires » lancé début février 2021 par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). C'est une reconnaissance du travail déjà accompli à ce jour, mais aussi un signe de confiance dans la démarche.